

# MÉMO DE L'ÉVALUATION

## Le stationnement payant dans la métropole toulousaine : quels usages ? quelles perceptions ?

Tous les habitants de la métropole disposant d'une voiture sont confrontés à la nécessité de la garer. Lorsqu'ils se rendent en voiture dans le centre de Toulouse, plusieurs options s'offrent à eux : parking relais des transports en commun, stationnement sur voirie, parking couvert payant, etc. La commune de Toulouse est actuellement la seule de la métropole à proposer du stationnement payant.

Mais quels sont les usages et les critères de choix du type de stationnement ? Quelle perception les automobilistes ont-ils des enjeux associés ? En amont de la mise en place de la réforme nationale du stationnement payant sur voirie, Toulouse Métropole a fait le point sur les habitudes des habitants et des touristes.

### De quoi parle-t-on ?

La métropole de Toulouse s'est fixé trois objectifs majeurs en matière de stationnement, dans l'optique d'un meilleur partage de l'espace public :

- > favoriser le report vers d'autres modes de déplacement que la voiture, notamment pour les trajets domicile-travail ;
- > faciliter le stationnement de courte durée à proximité des commerces et services pour renforcer l'attractivité commerciale et touristique ;

> faciliter le stationnement des résidents pour leur donner la possibilité de se déplacer autrement.

Pour cela, elle s'appuie sur une offre diversifiée : stationnement sur voirie (payant, zone bleue ou gratuit), dans un parking public (payant ou non) ou un parc relais des transports en commun, et stationnement privé.

toulouse  
métropole

en grand !



## Zoom sur la réforme nationale du stationnement payant sur voirie

La loi MAPTAM de 2014 encourage les villes à agir pour un meilleur partage de l'espace public. Elle permet une meilleure rotation des véhicules sur les places de stationnement dans la rue et la perception de la totalité des recettes liées pour financer des actions de mobilité durable. Elle remplace l'amende pénale de 17€ pour le non paiement du stationnement sur voirie par un forfait de post-stationnement dont le montant est fixé localement.

Entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018, cette réforme se traduit à Toulouse par un forfait post stationnement de 30€, un maintien à l'identique du tarif de stationnement sur voirie pour les deux premières heures, et la généralisation du e-ticket avec saisie du numéro d'immatriculation. Une application mobile ParkNow facilite le paiement de sa place de parking depuis son Smartphone.

## Les habitants de la métropole partagent les priorités de la politique de stationnement

Ils sont sensibles aux arguments liés à la qualité de vie, et 63% estiment prioritaire de faciliter l'accès aux parkings relais pour favoriser les déplacements en transports en commun. Au total, 34% des automobilistes de l'agglomération n'utilisent d'ailleurs jamais leur voiture pour se rendre dans le centre de Toulouse.

Cependant, les habitants jugent plutôt sévèrement la facilité de stationnement dans le centre-ville de Toulouse, avec une note moyenne de 4,2 sur 10. Même si les contraintes sur le stationnement sont comprises comme étant nécessaires pour favoriser le report vers d'autres modes de déplacement, elles sont difficilement acceptées par les habitants dans leurs usages personnels.

La communication sur le stationnement, peu connue du grand public, n'aide pas à identifier les alternatives, ni à prendre conscience de l'utilité des contraintes pour un meilleur partage de l'espace public. Pour autant, les habitants qui connaissent les supports de communication existants en sont satisfaits.

## Qu'a-t-on appris ?

### Les automobilistes utilisent de manière différenciée les diverses offres de stationnement à Toulouse

La proximité de la place de stationnement par rapport à la destination est le premier critère de choix de tous les conducteurs interrogés, suivi par la rapidité à trouver une place et la sécurité de l'emplacement pour la voiture. Le stationnement payant (parkings couverts et places payantes sur voirie) est davantage utilisé pour les déplacements ponctuels : déplacements professionnels, loisirs, tourisme. Les places gratuites (parking relais métro ou tram, places gratuites sur voirie) sont davantage mobilisées pour les déplacements réguliers (résidents, stationnement domicile-travail). Les avantages respectifs des différentes offres de stationnement sont bien identifiés par les usagers.



« C'est très difficile de stationner, c'est pour ça que j'utilise plus le vélo. »

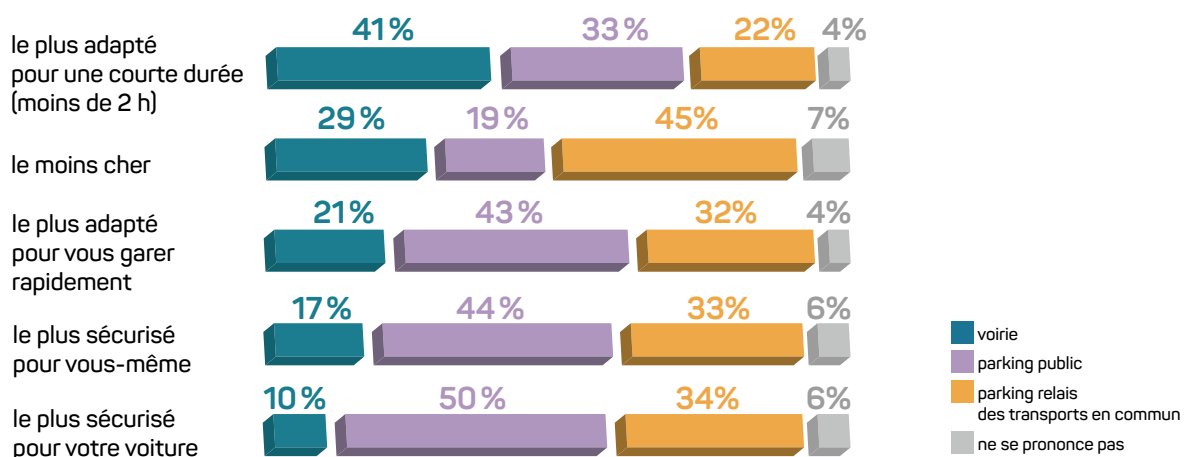


« il faudrait créer plus de places de parking surtout dans le centre-ville car ça devient de plus en plus difficile de trouver une place pour se garer. »



« il faudrait plus de parkings relais transport en commun pour les gens qui utilisent leur voiture pour une partie du trajet et qui prennent le métro. »

Parmi les modes de stationnement suivant du centre ville, quel est celui qui vous paraît...



## Un montant de l'amende avant la réforme peu dissuasif, malgré la conscience d'un risque élevé de verbalisation

Avant la réforme du stationnement payant, 72% des habitants considéraient qu'ils risquaient d'être verbalisés dès une heure de stationnement impayé. Le montant de l'amende (17€) était jugé moyennement incitatif : pour la moitié des habitants, il revenait moins cher de payer une amende de temps en temps que de payer l'horodateur de manière systématique. L'augmentation du montant de la pénalité permise par la réforme du stationnement payant était ainsi considérée comme plus incitative par plus de la moitié des habitants interrogés.

Six mois après la mise en œuvre de la réforme, les usagers rencontrés confirment que le forfait post stationnement de 30€ amène à moins utiliser la voiture pour se rendre jusqu'au centre-ville, et à être plus attentif à ne pas dépasser la durée maximale de stationnement autorisée.

## La réforme du stationnement, peu connue avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018, reste difficilement compréhensible

87% des habitants n'étaient pas informés de cette réforme 6 mois avant sa mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Ils

considéraient cependant cette réforme utile dans l'optique de limiter l'usage de la voiture pour une meilleure qualité de vie, et de pénaliser davantage les fraudeurs qui ne payent pas.

Les automobilistes interrogés qui ont testé les nouvelles modalités de stationnement payant depuis janvier ont bien compris que le non paiement de sa place se traduisait par une « amende » plus élevée. Le fonctionnement du forfait post stationnement reste cependant complexe pour eux, et l'insuffisance d'informations sur l'utilisation des recettes du stationnement payant est regrettée. Ils considèrent également que la réforme s'accompagne d'une augmentation du nombre de places payantes sur voirie.

## Des touristes satisfaits de la facilité de stationnement à Toulouse

Les visiteurs estiment qu'il est plutôt facile de stationner à Toulouse (avec une note moyenne de 6.8 sur 10), et en tout cas, plus que dans les autres grandes villes françaises. Les parkings publics payants, notamment celui du Capitole, sont privilégiés par les visiteurs, qui cherchent à se garer au plus près de leur destination sans connaître les autres options possibles.

### QUELLE MÉTHODOLOGIE ?

#### Cadrage



La Direction Mobilités Gestion Réseaux a défini et priorisé les questions abordées par l'évaluation, qui ont été validées par les élus en charge des déplacements au sein du Comité de suivi stationnement. Le questionnaire destiné aux habitants et le guide d'entretien avec les touristes ont ensuite été construits en groupe technique en association avec la police municipale et la direction de la communication.

**Le choix de croiser les points de vue des habitants de la métropole et des visiteurs**

#### Collecte des données qualitatives et quantitatives



La démarche d'évaluation s'est basée sur :

- un questionnaire téléphonique auprès d'un échantillon représentatif de 987 habitants de la métropole, au printemps 2017 ;
- un questionnaire réalisé en face à face auprès de 321 visiteurs et touristes (en 3 langues) en juin et juillet 2017, sur différents sites du centre-ville de Toulouse ;
- un focus group, en juin 2018, avec 6 habitants qui utilisent le stationnement payant sur voirie, portant sur la perception et l'impact de la réforme du stationnement payant.

**Au total, 1308 personnes ont été consultées dans le cadre de l'évaluation.**

#### Analyse et préconisations



Les résultats des enquêtes ont été restitués au Groupe technique de l'évaluation, et ont permis de travailler collectivement sur les conclusions et préconisations de l'évaluation. Ces éléments ont ensuite été complétés et validés par les élus référents en Comité de suivi.

## QUE RETIENT-ON ?

L'enquête menée auprès des habitants de la métropole toulousaine montre que les priorités de la politique de stationnement sont partagées par les automobilistes. Les avantages de chaque possibilité de stationnement sont bien identifiés : offre gratuite (parkings relais, places gratuites sur la voirie) pour les stationnements longs, offre payante sur voirie pour les stationnements de courte durée. Cependant, les mesures mises en œuvre par la collectivité pour ne pas engorger le centre de l'agglomération sont difficilement acceptées par les habitants dans leurs usages personnels. Une véritable pédagogie sur l'importance de ces actions et sur les objectifs poursuivis ainsi qu'une meilleure communication sur les alternatives à la voiture en ville sont encore nécessaires.

Le montant de la sanction en cas de stationnement impayé, jugé trop faible avant la mise en place de la réforme nationale du stationnement payant, est maintenant considéré comme plus incitatif au paiement systématique de sa place, particulièrement s'il s'accompagne de contrôles renforcés.

## Quelles préconisations ?

Afin de renforcer l'impact de la politique de stationnement de Toulouse Métropole sur les comportements des automobilistes, l'évaluation a identifié 3 enjeux :

- > **Optimiser les offres de stationnement public pour conforter leurs usages respectifs.** Pour le stationnement payant sur voirie, il est nécessaire de renforcer la surveillance, notamment en fin de journée, en complément du forfait post stationnement plus incitatif au respect du paiement. Pour les parkings couverts, l'information relative aux places disponibles est à améliorer, ainsi que la propreté, et la visibilité du tarif en amont du stationnement. L'orientation des touristes vers d'autres parkings que celui du Capitole et vers les parkings relais est également souhaitable. Il convient enfin de prévoir une offre de stationnement dédiée aux véhicules « hors gabarit ».
- > **Communiquer et faire preuve de pédagogie,** pour mieux valoriser les objectifs de la politique de stationnement. L'explication de la réforme du stationnement, à poursuivre, est l'occasion de mettre en avant ces objectifs et les enjeux d'accessibilité de la ville et de qualité de vie. Il importe également de mieux faire connaître les différentes offres de stationnement pour favoriser les changements d'habitudes.
- > **Suivre et évaluer sur plusieurs années la mise en place de la réforme du stationnement,** pour mesurer ses effets sur les comportements des automobilistes.

## Et demain ?

Dans le cadre de la réforme nationale du stationnement payant, la ville de Toulouse a engagé une série de mesures pour inciter au paiement systématique de sa place (nouvelles facilités de paiement, FPS à 30 €, renforcement des contrôles par la police municipale). Ces mesures ont pour objectifs de favoriser la rotation des véhicules en centre-ville et de faire évoluer les comportements en motivant une attitude plus citoyenne. Les campagnes d'information déclinées depuis l'automne 2017 sur l'évolution du stationnement payant sur voirie au 1<sup>er</sup> janvier 2018 ont permis de remettre en lumière les objectifs de la politique de stationnement.

D'autres évolutions sont à engager : la communication sur l'ensemble de l'offre de stationnement, notamment auprès des touristes et visiteurs, et l'amélioration des points jugés insatisfaisants dans les parkings couverts.

Les effets de la réforme seront eux mesurés via des indicateurs collectés annuellement par Toulouse Métropole et une nouvelle enquête sur les habitudes de stationnement des automobilistes d'ici quelques années.

## PLUS D'INFOS

Mission évaluation des politiques publiques : [mission.evaluation@toulouse-metropole.fr](mailto:mission.evaluation@toulouse-metropole.fr)